

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 027-212702302-20260320-D_11_2026-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S, HÉROUARD, C, KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A, PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Élection du Maire

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

OBJET : Election du Maire.**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et suivants ;

Considérant l'appel de candidatures effectué sous la présidence du doyen de l'assemblée ;

Considérant la nécessité de désigner deux assesseurs ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant la candidature de :

1. Vincent RÉVEILLARD

Chaque Conseiller, après appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nb
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	27
Nombre de blancs	0
Nombre de nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
1. Vincent RÉVEILLARD	27

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'issue de l'élection, Monsieur Vincent RÉVEILLARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Maire de la Commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_12_2026-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Fixation du nombre
d'Adjoints au maire

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°12 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_12_2026-DE



OBJET : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.

Le Maire étant installé, il rappelle aux Conseillers Municipaux les termes de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

L'effectif du Conseil Municipal étant de 27, le nombre des Adjoints à Ezy sur Eure ne peut donc être supérieur à huit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le nombre des Adjoints ne peut excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que pour la nécessité d'une bonne gestion communale il convient de proposer d'instaurer 7 postes d'Adjoints au Maire ;

DÉLIBÈRE

Article unique : décide de fixer le nombre d'Adjoint au Maire à 7.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Élection des Adjoints
au maire

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7-2 et suivants ;

Considérant la précédente délibération n°12 / 2026 qui fixe le nombre d'Adjoints au Maire à 7 ;

Considérant que les Adjoints au Maire sont élus, dans les communes de 1 000 habitants et plus, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant la candidature de la liste n°1, au premier tour de scrutin pour les postes d'Adjoints au Maire suivants :

- 1^{ère} Adjointe au maire, Dominique DUVAL
- 2^{ème} Adjoint au maire, Pierre LEPORTIER
- 3^{ème} Adjointe au maire, Élodie GROUX
- 4^{ème} Adjoint au maire, Denis HERMET
- 5^{ème} Adjointe au maire, Joëlle BRET
- 6^{ème} Adjoint au maire, Florian RIGOT
- 7^{ème} Adjointe au maire, Solveig DELAISSE

Chaque Conseiller, après appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nb
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	27
Nombre de blancs	0
Nombre de nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Liste n°1 :	
1 ^{ère} Adjointe au maire : Dominique DUVAL	} 27
2 ^{ème} Adjoint au maire : Pierre LEPORTIER	
3 ^{ème} Adjointe au maire : Élodie GROUX	
4 ^{ème} Adjoint au maire : Denis HERMET	
5 ^{ème} Adjointe au maire : Joëlle BRET	
6 ^{ème} Adjoint au maire : Florian RIGOT	
7 ^{ème} Adjointe au maire : Solveig DELAISSE	

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'issue de l'élection, la liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés : Dominique DUVAL, a été proclamée 1^{ère} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Pierre LEPORTIER, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Élodie GROUX, a été proclamée 3^{ème} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Denis HERMET, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Joëlle BRET, a été proclamée 5^{ème} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_13_2026-DE



Florian RIGOT, a été proclamé 6ème Adjoint au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Solveig DELAISSE, a été proclamée 7ème Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_13_2026-DE



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Indemnités de fonction
des Adjoints au maire

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

OBJET : Indemnités de fonction des Adjoints au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7 et L 2123-17 et L-2123-20 à 2123-24-2 ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal, en date du 20 mars 2026 qui a décidé de créer 7 postes d'Adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant qu'à l'issue de l'élection des Adjoints, la liste n°1 a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés :

Madame Dominique DUVAL, a été proclamée 1^{ère} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Monsieur Pierre LEPORTIER, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Madame Élodie GROUX, a été proclamée 3^{ème} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Monsieur Denis HERMET, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Madame Joëlle BRET, a été proclamée 5^{ème} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Monsieur Florian RIGOT, a été proclamé 6^{ème} Adjoint au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installé.

Madame Solveig DELAISSE, a été proclamée 7^{ème} Adjointe au maire de la commune d'Ezy sur Eure et a été immédiatement installée.

Considérant que l'indemnité de fonction des Adjoints pour les communes de 3500 à 9999 habitants peut aller jusqu'à 23,32% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit 1027 € brut au 01/01/26) ;

Considérant que l'indemnité de fonction inclut les frais généraux engendrés par les missions d'Adjoints ;

Considérant que seuls les frais exceptionnels de représentation peuvent être remboursés aux Adjoints ou le cas échéant aux Conseillers Municipaux dans le cadre de leur mandat ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de fixer avec effet au 21 mars 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au maire et d'attribuer une indemnité représentant 23,32 % de l'Indice Brut Terminal.

Article 2 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits aux budgets des exercices considérés.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D, DUPONT, T. FERNANDES, S, HÉROUARD, C, KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A, PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Délégation au maire de
certaines attributions du
Conseil municipal

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

OBJET : Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

Considérant que le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, les attributions définies à l'article unique,

Considérant que pour assurer une bonne gestion communale il convient de déléguer au Maire l'exercice de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant que dans l'exercice de ses fonctions le Maire rendra compte au Conseil Municipal de toutes les décisions prises en vertu de cette délégation,

DÉLIBÈRE

Article unique : décide de déléguer au Maire les attributions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans une limite de 10 000 € de recettes annuelles, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite de 500 000 € et à taux fixes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 150 000 €.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus dans les cas suivants : recours contre les actes administratifs (délibérations, arrêtés etc...), action de défense des élus ou agents dans le cadre de leurs missions et action en justice pour le compte de la Commune dès lors qu'il y'a un préjudice financier ou moral.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 300 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, limité à 150 000 € ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les limites suivantes, l'attribution de subventions : sous réserve que le projet ait été validé par le Conseil Municipal ou que les crédits soient inscrits au budget ou dans une limite de 250 000 € HT par projet.

27° De procéder, dans les limites suivantes, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux : sous réserve que le projet ait été validé par le Conseil Municipal ou que les crédits soient inscrits au budget ou dans une limite de 100 000 € HT par projet.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_15_2026-DE

S:LOW

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu à l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD





**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D, DUPONT, T. FERNANDES, S, HÉROUARD, C, KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A, PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
**Nomination des membres
au CCAS**

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°16 / 2026

OBJET : Fixation du nombre et élections des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que conformément à l'article L2121.21 du CGCT, il est normalement procédé au scrutin secret pour les nominations,

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité des membres présents, de ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Décide de fixer à huit le nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS.

Article 2 : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants au Conseil d'administration du CCAS.

Article 3 : Dit qu'il sera procédé à la désignation des membres à main levée.

Article 4 : Sont élus à 27 voix « POUR » pour siéger au Conseil d'administration du CCAS

MEMBRES	
1. DELAISSE Solveig	5. VARVOU Frédéric
2. PARRA Philippe	6. VERVINS Géraldine
3. HÉROUARD Sophie	7. MARIE Sébastien
4. LEVÉZIER Chantal	8. DUPONT Dominique

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HEROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
**Nomination des membres
au SIVVEA**

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°17 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_17_2026-DE

S²LOW

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L5211-7 et suivants,

Vu les statuts du SIVVEA,

Considérant qu'il convient d'élire deux représentants de la Commune au sein du SIVVEA,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Liste n°1 :

1. LEPORTIER Pierre
2. DUVAL Dominique

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 VOIX « POUR »

Liste n° 1 :

1. LEPORTIER Pierre
2. DUVAL Dominique

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres qui représenteront la Commune au sein du SIVVEA comme suit :

MEMBRES
1. LEPORTIER Pierre
2. DUVAL Dominique

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au SIEGE 27

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_18_2026-DE

S'LO

N°18 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_18_2026-DE

S²LOW

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE 27).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu les statuts du SIEGE 27,

Considérant qu'il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant, représentants de la Commune au sein du SIEGE,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour le titulaire

1. RÉVEILLARD Vincent

Pour le suppléant

1. HERMET Denis

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 VOIX « POUR »

Liste n° 1 :

Pour le titulaire

1. RÉVEILLARD Vincent

Pour le suppléant

1. HERMET Denis

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres représentants la Commune au sein du SIEGE 27 comme suit :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
1. RÉVEILLARD Vincent	1. HERMET Denis

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au SIAEVE

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_19_2026-DE

S2LO

N°19 / 2026

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Eure (SIAEVE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L5211-7 et suivants,

Vu les statuts du SIAEVE,

Considérant qu'il convient d'élire 4 membres titulaires et 3 membres suppléants, représentants de la Commune au sein du SIAEVE,

Considérant que l'Agglomération du Pays de Dreux validera la proposition du Conseil municipal de la Ville d'Ezy-sur-Eure au sein du SIAEVE,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour les titulaires

1. HERMET Denis
2. MARIE Sébastien
3. BIEUVILLE Mathieu
4. PARRA Philippe

Pour les suppléants

1. MANGEOT Chirstine
2. WEILAND Stéphane
3. BARONNET Marie-Madeleine

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour les titulaires

1. HERMET Denis
2. MARIE Sébastien
3. BIEUVILLE Mathieu
4. PARRA Philippe

Pour les suppléants

1. MANGEOT Christine
2. WEILAND Stéphane
3. BARONNET Marie-Madeleine

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des représentants titulaires et suppléants de la Commune au sein SIAEVE comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1. HERMET Denis	1. MANGEOT Christine
2. MARIE Sébastien	2. WEILAND Stéphane
3. BIEUVILLE Mathieu	3. BARONNET Marie-Madeleine
4. PARRA Philippe	

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D, DUPONT, T. FERNANDES, S, HÉROUARD, C, KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A, PAGES, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au SEBV

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_20_2026-DE

S²LOW

N°20 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_20_2026-DE

S²LOW

OBJET : Désignation et nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat de l'Eure de la Blaise et de la Vesgre (SEBV).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L5211-7 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat de l'Eure de la Blaise et de la Vesgre (SEBV),

Considérant qu'il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant, représentants de la Commune au sein du SEBV,

Considérant que l'Agglomération du Pays de Dreux validera la proposition du Conseil municipal de la Ville d'Ezy-sur-Eure au sein du SEBV,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour le titulaire

1. DUVAL Dominique

Pour le suppléant

1. BIEUVILLE Mathieu

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour le titulaire

1. DUVAL Dominique

Pour le suppléant

1. BIEUVILLE Mathieu

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres représentant la Commune au sein du SEBV comme suit :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
1. DUVAL Dominique	1. BIEUVILLE Mathieu

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au SMO
Eure Normandie
Numérique

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_21_2026-DE

SLO

N°21 / 2026

OBJET : Nomination d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L5211-7 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique,

Considérant qu'il convient d'élire un représentant de la Commune au sein du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour le membre

1. RÉVEILLARD Vincent

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire le membre à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour le membre

1. RÉVEILLARD Vincent

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste du représentant de la Commune au sein du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique comme suit :

MEMBRE
1. RÉVEILLARD Vincent

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
à la SPL NAS

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_22_2026-DE

S²LO

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal aux assemblées générales de la Société Publique Locale Normandie Axe Seine (SPL NAS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-5,

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de la SPL NAS,

Considérant qu'il convient d'élire un titulaire et un suppléant, représentants de la Commune au sein de la SPL NAS,

Considérant la candidature de la liste n° 1 :

Liste n°1

Pour le titulaire

1. LEPORTIER Pierre

Pour le suppléant

2. RÉVEILLARD Vincent

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour le titulaire

1. LEPORTIER Pierre

Pour le suppléant

2. RÉVEILLARD Vincent

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres représentants la Commune au sein des assemblées générales de la SPL NAS comme suit :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
1. LEPORTIER Pierre	1. RÉVEILLARD Vincent

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 027-212702302-20260320-D_23_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
à EAD

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°23 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 027-212702302-20260320-D_23_2026-DE



OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein des assemblées générales et spéciales de la société Eure Aménagement et Développement (EAD).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L 1524-5,

Vu les statuts d'EAD,

Considérant qu'il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil d'Administration d'EAD,

Considérant la candidature de la liste n° 1 :

Liste n°1

Pour le titulaire,

1. RÉVEILLARD Vincent

Pour le suppléant,

1. LEPORTIER Pierre

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres représentants la Commune au sein des assemblées générales et spéciales d'EAD comme suit :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
1. RÉVEILLARD Vincent Adresse : 24 rue Isambard 27530 EZY SUR EURE Mail : v.reveillard@hotmail.fr	1. LEPORTIER Pierre Adresse : 14 rue Isambard 27530 EZY SUR EURE Mail : pierre@leportier.fr

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260323-D_24_2026-DE

S'LO

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination du membre
à ML27

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°24 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 027-212702302-20260323-D_24_2026-DE

S'LOW

OBJET : Nomination d'un représentant du Conseil municipal au sein de **Mon logement 27**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1524-5,

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de Mon logement 27,

Considérant qu'il convient de désigner d'un représentant du Conseil municipal au sein de Mon Logement 27,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Liste n°1

Pour le membre,

1. DELAISSE Solveig

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire un membre à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 : DELAISSE Solveig

DÉLIBÈRE

Article 1 : **Pour l'Assemblée spéciale** :

1° - désigne :

Madame DELAISSE Solveig pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de Mon Logement 27

2° - informe que :

Madame DELAISSE Solveig demeure représentant permanent au sein de conseil d'administration de MonLogement 27

Aucune modification n'est apportée à l'identité du représentant permanent.

3° - autorise :

Madame DELAISSE Solveig à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

4° - autorise :

Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Composition de l'assemblée spéciale, page suivante.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260323-D_24_2026-DE



Communes	Nbre d'actions
1 ANDELYS, LES	3794
2 ANGERVILLE LA CAMPAGNE	1
3 BEAUMONT LE ROGER	10
4 BERNAY	10167
5 BEUZEVILLE	10
6 BONNEVILLE SUR ITON, LA	10
7 BOSROUMOIS	146
8 BOURG ACHARD	10
9 BRETEUIL SUR ITON	1
10 BRIONNE	10
11 COURCELLES SUR SEINE	10
12 DAMPS, LES	15
13 ETREPAGNY	10
14 EZY SUR EURE	1
15 FLEURY SUR ANDELLE	10
16 GAILLON	40
17 GISORS	3073
18 GRAVIGNY	10
19 IGOVILLE	1
20 LERY	10
21 LYONS LA FORET	10
22 MADELEINE DE NONANCOURT	1
23 MANOIR SUR SEINE, LE	1
24 MENILLES	1
25 MESNILS SUR ITON	10
26 MONTFORT SUR RISLE	1
27 NEUBOURG, LE	10
28 NONANCOURT	1
29 PACY SUR EURE	1
30 PITRES	1
31 PONT AUDEMER	9458
32 PONT DE L'ARCHE	10
33 QUILLEBEUF SUR SEINE	10
34 ROUTOT	10
35 SAINT ANDRE DE L'EURE	32
36 SAUSSAYE, LA	1
37 SERQUIGNY	1
38 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	6640
39 VEXIN SUR EPTE	2
TOTAL d'actions	33540

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260323-D_24_2026-DE

S²LOW

Article 2 : Pour les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

1° - désigne :

Madame DELAISSE Solveig pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de Mon Logement 27.

2° - informe que :

Madame DELAISSE Solveig demeure, représentant permanent au sein de conseil d'administration de MonLogement 27

Aucune modification n'est apportée à l'identité du représentant permanent.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au CA du collège
Claude Monet

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_25_2026-DE

SLOW

N°25 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 027-212702302-20260320-D_25_2026-DE



OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Claude Monet à Ezy sur Eure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Considérant qu'il convient d'élire des représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège Claude Monet à Ezy sur Eure.

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Liste n°1

Pour le titulaire,

1. BRET Joëlle

Pour le suppléant,

1. LEVÉZIER Chantal

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour le titulaire,

1. BRET Joëlle

Pour le suppléant,

1. LEVÉZIER Chantal

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Claude Monet à Ezy sur Eure comme suit :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
1. BRET Joëlle	1. LEVÉZIER Chantal

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_26_2026-DE



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
à l'association du
Musée du Peigne

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance



N°26 / 2026

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein de l'association de Gestion du Musée du Peigne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association de Gestion du Musée du Peigne,

Considérant qu'il convient d'élire des représentants au sein de l'association de Gestion du Musée du Peigne,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour les titulaires,

1. LEPORTIER Pierre
2. GROUX Élodie
3. MANGEOT Christine

Pour les suppléants,

1. KERFOURN Caroline
2. BÉNARD Michelle
3. VERVINS Géraldine

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour les titulaires,

1. LEPORTIER Pierre
2. GROUX Élodie
3. MANGEOT Christine

Pour les suppléants,

1. KERFOURN Caroline
2. BÉNARD Michelle
3. VERVINS Géraldine

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres titulaires et suppléants du Conseil municipal au sein de l'association de Gestion du Musée du Peigne comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1. LEPORTIER Pierre	1. KERFOURN Caroline
2. GROUX Élodie	2. BÉNARD Michelle
3. MANGEOT Christine	3. VERVINS Géraldine

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au Comité de Jumelage

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_27_2026-DE

S²LO

N°27 / 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 027-212702302-20260320-D_27_2026-DE



OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage Ezy-Brensbach.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association du Comité de Jumelage Ezy-Brensbach,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la Commune au sein du Comité de Jumelage,

Considérant que le Maire est membre de droit de cette association ;

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour les membres,

1. DUVAL Dominique
2. MARIE Sébastien
3. RIGOT Florian
4. PARRA Philippe

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour les membres,

1. DUVAL Dominique
2. MARIE Sébastien
3. RIGOT Florian
4. PARRA Philippe

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage Ezy-Brensbach comme suit :

Membre de droit	Membres
Le Maire	1. DUVAL Dominique
	2. MARIE Sébastien
	3. RIGOT Florian
	4. PARRA Philippe

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination du membre
au CNAS

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°28 / 2026

OBJET : Nomination d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'élire un délégué « élu » au sein des instances du CNAS,

Considérant la candidature de :

- DELAISSE Solveig

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire le membre à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »,

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la candidature de DELAISSE Solveig au sein des instances du CNAS.

Délégué Élu
DELAISSE Solveig

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_29_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
au Comité de pilotage
"Natura 2000"

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°29 / 2026

OBJET : Nomination de représentants du Conseil Municipal au Comité de pilotage « COPIL » du site Natura 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant la nécessité de nommer des représentants de la Commune au Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR2300128 « Vallée de l'Eure »,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Pour le titulaire,

1. GROUX Élodie

Pour le suppléant,

1. CHEVRETEAU Robin

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

Liste n° 1 :

Pour le titulaire,

1. GROUX Élodie

Pour le suppléant,

1. CHEVRETEAU Robin

DÉLIBÈRE

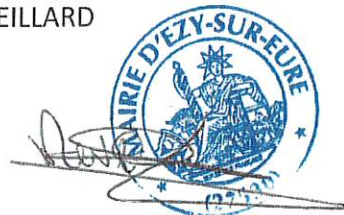
Article unique : arrête la liste des membres du Conseil municipal au sein du Comité de pilotage « COPIL » du site Natura 2000 comme suit :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
1. GROUX Élodie	1. CHEVRETEAU Robin

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :
V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGES, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
à la CAO

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :
M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_30_2026-DE

S'LO

OBJET : Nominatation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 1414-2,

Vu le Code de de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient d'instaurer une Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que cette Commission se réunit lors des procédures formalisées,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote de la liste n°1 : 27 voix « POUR »

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres qui composeront la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
à la COMAPA

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_31_2026-DE

S'LO

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Marché A Procédure Adaptée (COMAPA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de de la Commande Publique,

Considérant l'opportunité d'instaurer une Commission « COMAPA » qui se réunit lors du lancement de marchés publics à « procédure adaptée »,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote de la liste n°1 : 27 voix « POUR »

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres qui composeront la Commission Marché Á Procédure Adaptée (COMAPA) comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination des membres
à la DSP

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_32_2026-DE

S²LOW

OBJET : Nomination des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Délégation de Service Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'instaurer une Commission Délégation de Service Public,

Considérant que le Maire est membre de droit,

Considérant la candidature de la liste n°1 :

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote de la liste n° 1 : 27 voix « POUR »

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

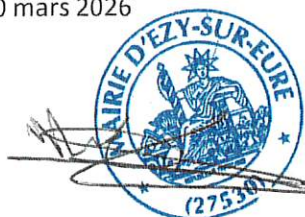
DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des membres qui composeront la Commission Délégation de Service Public comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. DUVAL Dominique	1. CHEVRETEAU Robin
2. HERMET Denis	2. MARIE Sébastien
3. BRET Joëlle	3. WEILAND Stéphane
4. RIGOT Florian	4. BIEUVILLE Mathieu
5. FERNANDES Tiffany	5. VARVOU Frédéric

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination du membre
de la cellule
"correspondant Défense"

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_33_2026-DE

S²LO

OBJET : Nomination d'un responsable de la cellule « correspondant défense ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la signature d'une nouvelle convention entre le collège Claude Monet et la BA 105 (ESTA 15.064 « Eure ») pour un nouveau cycle de 3 ans,

Considérant que cette convention engage un partenariat entre la BA 105 et la Commune d'Ezy notamment sur le soutien et l'assistance au projet de classe Défense mené par le collège Claude Monet d'Ezy depuis 4 ans,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense dont la mission est de :

- Mettre à disposition toute l'information nécessaire au recensement dans la Commune
- Participer en qualité d'intervenant à la Journée Défense et Citoyenneté
- Être en contact avec les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement à la Défense
- Participer aux réunions d'information avec les autorités militaires du département
- Informer les jeunes et ses concitoyens sur les métiers de la Défense et renseigner sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires
- Présenter à ses concitoyens les différentes voies possibles pour s'impliquer dans les activités de Défense
- Appuyer concrètement la sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits
- Être un lien avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches

Considérant les candidatures de :

Titulaire :
PARRA Philippe

Suppléant :
MABILLE Pascal

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

DÉLIBÈRE

Article unique : Nomme PARRA Philippe, correspondant défense « titulaire » au sein de la Commune et « suppléant » MABILLE Pascal.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :
V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D, DUPONT, T. FERNANDES, S, HÉROUARD, C, KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A, PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Nomination du membre
à l'Union régionale des
collectivités forestières

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :
M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_34_2026-DE

SLOW

N°34 / 2026

OBJET : Nomination d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'union régionale des collectivités forestières de Normandie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'élire un ou deux représentants du Conseil municipal au sein de l'union régionale des collectivités forestières de Normandie,

Considérant la candidature de :
- DELAISSE Solveig

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité d'élire les membres à main levée ;

Considérant le résultat du vote : 27 voix « POUR »

DÉLIBÈRE

Article unique : Nomme DELAISSE Solveig au sein de l'union régionale des collectivités forestières de Normandie.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026

Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



DÉPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G, VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Détermination du nombre
d'élus au sein des
commissions municipales

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_35_2026-DE

S²LO

OBJET : Détermination du nombre d'élus au sein des Commissions Municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L2121-22,

Considérant l'opportunité d'instaurer des Commissions Municipales thématiques pour la bonne gestion des affaires communales,

Considérant que ces Commissions Municipales sont présidées de droit par le Maire,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres qui siégeront dans ces Commissions,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Les Commissions Municipales seront composées de 8 membres (minimum).

Article 2 : Arrête la liste des différentes Commissions Municipales comme suit :

→ Commission Communication Culture et Tourisme Président : le Maire

→ Commission Sécurité Président : le Maire

→ Commission Finances Président : le Maire

→ Commission Affaires scolaires Président : le Maire

→ Commission Environnement Président : le Maire

→ Commission Associations Président : le Maire

→ Commission Travaux et voirie Président : le Maire

→ Commission Marché (élus + représentants de la société Mandon Somarep + commerçants)
Président : le Maire

→ Commission Économique Président : le Maire

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_35_2026-DE



Liste des élus au sein des Commissions municipales 20/03/2026

COMMUNICATION	SECURITE	FINANCES
GROUX	MANGEOT	DUVAL
PARRA	CHEVRETEAU	DELAISSE
BENARD	QUELLIER	RIGOT
DUPONT	PAGES	QUELLIER
RIGOT	BRET	CHEVRETEAU
VERVINS	MABILLE	LEPORTIER
HEROUARD	MARIE	BRET
MARIE	BIEUVILLE	BIEUVILLE
BRET	LEVEZIER	
LEVEZIER	DUVAL	
KERFOURN	RIGOT	
	FERNANDES	
	HERMET	

TRAVAUX ET VOIRIE	MARCHE	ECONOMIQUE
HERMET	HERMET	VARVOU
FERNANDES	PAGES	VERVINS
BARONNET	DUVAL	BRET
LEVEZIER	BRET	WEILAND
MANGEOT	WEILAND	LEVEZIER
MARIE	VERVINS	BIEUVILLE
BIEUVILLE	VARVOU	HEROUARD
CHEVRETEAU	MARIE	RIGOT
QUELLIER	MANGEOT	
LEPORTIER	TOUTAIN	
PAGES		

AFFAIRES SCOLAIRES	ASSOCIATIONS	ENVIRONNEMENT
BRET	RIGOT	GROUX
BARONNET	BENARD	BRET
LEVEZIER	DUPONT	DUVAL
KERFOURN	CHEVRETEAU	BARONNET
HEROUARD	VARVOU	BIEUVILLE
PAGES	PAGES	KERFOURN
DUVAL	BRET	CHEVRETEAU
DELAISSE	BARONNET	RIGOT
TOUTAIN	LEVEZIER	LEPORTIER
	GROUX	FERNANDES
	WEILAND	TOUTAIN
	PARRA	PARRA

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_35_2026-DE



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
27

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET,
F. RIGOT, S. DELAISSE, MM BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU,
D. DUPONT, T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. KERFOURN, C. LEVÉZIER, P. MABILLE,
C. MANGEOT, S. MARIE, A. PAGÈS, P. PARRA, J. QUELLIER, JC TOUTAIN, F. VARVOU,
G. VERVINS, S. WEILAND

Nombre de Conseillers
votants :
27

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENT REPRÉSENTÉ :

OBJET :
Durées d'amortissement
comptable

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Tiffany FERNANDES est désignée secrétaire de séance

N°36 / 2026

OBJET : Durées des amortissements.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 027-212702302-20260320-D_36_2026-DE

S²LO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2321-2-27 et R2321-1,

Vu la nomenclature M57,

Considérant que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est une dépense obligatoire enregistrer aux budgets, pour toutes les communes dont la population est égale ou supérieur à 3 500 habitants,

Sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Considérant que les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, il est proposé d'adopter les durées page suivante :

Article	Type de bien et durée d'amortissement	
Biens de faible valeur inférieurs à 1 000 € HT (seuil unitaire)		1 an
Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation des documents urbanisme	10 ans
203x	Frais d'études, frais de recherche et développement, frais d'insertion, (non suivis de travaux)	5 ans
204x... avec terminaison en 1	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études	5 ans
204x... avec terminaison en 2	Subventions d'équipement destinées à financer des biens immobiliers, ou des installations	20 ans
204x... avec terminaison en 3	Subventions d'équipement destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
21321	Immeubles de rapport	25 ans
2135x	Installations, agencements, aménagements des constructions (sauf bâtiments modulaires)	20 ans
2152	Installations de voirie : panneaux, lampadaires, feux...	6 ans
	Installations de voirie : caméras vidéosurveillance	20 ans
2153x sauf 21534	Réseaux divers (sauf réseaux d'électrification)	25 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 ans
2157x, et 2158	Matériel et outillage technique, de voirie, scolaire	6 ans
	Matériel de transport (de marchandises), de propreté	8 ans
	Gros matériel et outillage pour garage, atelier	15 ans
2181	Insatallations, agencements et aménagements divers	15 ans
21828	Autres matériels de transport (de personnes)	5 ans
2183x	Matériel informatique	3 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	15 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériels classiques	6 ans
	Autres immobilisations corporelles : équipements de cuisines, ménagers	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : équipement électoral	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : équipements de chauffage	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : équipements scéniques	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : équipements sportifs, aires de jeux	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : mobilier urbain	20 ans
Autres immobilisations corporelles : coffre-fort	30 ans	

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable. Il est précisé que la règle du prorata temporis ne s'applique pas aux biens acquis avant le 01 janvier 2023, en cours d'amortissement. Tout plan d'amortissement commencé avant cette date, se poursuit jusqu'à son terme selon les modalités définies d'origine.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'appliquer les nouvelles durées d'amortissements fixées selon le tableau ci-dessus, pour les biens entrants dans le patrimoine communal et mis en service à partir du 01 janvier 2026.

Article 2 : Décide d'appliquer la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la date de mises en service pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2026.

Article 3 : Décide à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000€ TTC, en appliquant un amortissement unique d'un an au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Article 4 : Décide à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (ex : biens acquis par lot, panneaux de signalisation, petit matériel ou outillage). Elles sont amorties sans prorata à compter du 1^{er} janvier suivant leur versement.

Article 5 : Décide à titre dérogatoire, d'aménager la règle de prorata temporis pour les subventions d'équipements versées compte tenu de la date incertaine de mise en service de l'immobilisation financée, chez le bénéficiaire. Elles sont amorties sans prorata temporis à compter du 1^{er} janvier suivant leur versement.

Article 6 : Décide pour des raisons pratiques, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens amortissables entrant dans le patrimoine communal courant décembre, en fixant leur date de mise en service à partir de janvier N+1.

Article 7 : Autorise le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 mars 2026
Le Maire, Vincent RÉVEILLARD

